



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 17 septembre 2015 à 18 HEURES 30

Etaient présents :

Mesdames CAVALLIN Adeline, FOUCAULT Isabelle, LAURENT Rachel, SALINIER Marie-José,
TAILLARD Isabelle,
Messieurs MATHIEU Philippe, POSTY Alain,
Monsieur FENAUX Eric, arrivé à 18h55,
Monsieur LALLEMANT Patrice, arrivé à 19h05,

Étaient absents excusés :

Monsieur PROST Jean-Michel, qui donne procuration à Madame SALINIER Marie-José.
Madame JOURDET Alexandra, qui donne procuration à Madame TAILLARD Isabelle.

Secrétaire de Séance : Madame SALINIER Marie-José.

APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 15 JUIN 2015

Le CR est approuvé à l'unanimité.

AMENAGEMENT RUE DE DUNG

Validation du projet :

Suite à la réunion publique du 09 juillet 2015, les riverains ont évoqué les points suivants :

- dangerosité du croisement rue des Jardins par manque de visibilité à gauche et à droite,
- problème de stationnement,
- ruissellement des eaux pluviales.

Le plan définitif est présenté, prenant en compte les remarques précitées :

- le ralentisseur est rapproché du croisement de la rue des jardins /rue Ez Brières, croisement en zone 30.
- 3 places de stationnement sur le domaine public (pas d'impact sur la visibilité),
- le projet intègre la mise en place d'un caniveau.

VOTE : Jean-Michel PROST – Isabelle FOUCAULT – Rachel LAURENT s'abstiennent puisqu'ils sont directement concernés par le projet en tant que riverains.

Pour : 8

Abstentions : 3

Non : 0

Choix de l'entreprise pour les travaux rue de Dung:

La consultation a été lancée sous forme d'une mise en concurrence adaptée soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

- L'ouverture des plis a eu lieu le 07 septembre par la commission appel d'offres.
- Le rapport d'analyse des offres a été effectué avec l'aide du bureau d'étude EVI, selon des critères à la fois de prix (pour 60%) et de valeur technique (pour 40%).

L'entreprise ROGER MARTIN à laquelle un sous détail des prix a été demandé, arrive en tête du classement, pour un montant de 101 318,50 €.

M. le Maire propose de retenir cette entreprise.

L'entreprise ROGER MARTIN est retenue à l'unanimité

Ensuite, M. le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil pour l'autoriser à signer tous documents en rapport avec ce projet.

VOTE : pour à l'unanimité

AD'AP – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

L'accès des Personnes à Mobilité Réduite aux établissements recevant du public est obligatoire depuis le 1er janvier 2015 (loi du 11.02.2005).

4 bâtiments sont concernés : Mairie, Ecole, Accueil Périscolaire, Temple.

Un Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée) doit être adressé à Monsieur le Préfet avant le 27 septembre 2015, pour planifier sur les années à venir les travaux nécessaires.

Le Temple qui a été rénové a été rendu conforme par la création d'une place de stationnement PMR.

L'Ecole et l'Accueil Périscolaire nécessitent des aménagements mineurs.

Pour la Mairie, un diagnostic effectué par la société SETIB met en évidence de nombreuses non-conformités (stationnement, accès au bâtiment, espaces d'usage au rez-de-chaussée, WC, ...).

Monsieur le Maire propose d'approuver le diagnostic, et de présenter un agenda programmé sur une période de 6 ans vu l'importance des travaux de mise aux normes de la mairie.

Le projet devra intégrer une redistribution des surfaces.

VOTE : pour à l'unanimité

SOUSSION DES RAVALEMENTS DE FAÇADES A DECLARATION PREALABLE

Le décret 2014-253 est venu modifier le Code de l'urbanisme, en dispensant certains travaux de toute formalité, dont notamment les travaux de ravalement.

L'exposé de M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** décide de soumettre les travaux de ravalement de façades à autorisation, sur tout le territoire de la commune.

Ces déclarations seront transmises pour instruction à la Direction Départementale des Territoires à Montbéliard.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CONVENTION CAF)

Le contrat « enfance et jeunesse » en vigueur est arrivé à terme. La reconduction est nécessaire pour une nouvelle période allant jusqu'au 31 décembre 2017.

Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes fréquentant notre accueil périscolaire.

Ce contrat nous permet de bénéficier de l'aide financière de la CAF, pour le fonctionnement de l'accueil.

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** autorise M. le Maire à signer ce contrat.

UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR ACTIVITE COMMERCIALE

L'article L 113-2 du code de la voirie routière indique que « l'occupation du domaine public n'est autorisée que si elle a fait l'objet, soit d'une permission de voirie dans le cas où elle donne lieu à emprise, soit d'un permis de stationnement dans les autres cas ».

L'article L 2125-1 du CGPPP énonce le principe selon lequel toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

M. le Maire propose de fixer une redevance annuelle d'un montant de 20 €, payable d'avance, pour le stationnement hebdomadaire d'un commerce ambulancier.

Mme Alexandra JOURDET ayant sollicité une autorisation ne prend pas part au vote.

VOTE : 10 voix pour.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- **Foot ASPSM:**

Les membres du conseil municipal souhaitent qu'une réunion soit organisée entre la municipalité et les dirigeants de l'ASPSM pour évoquer l'utilisation des locaux et les frais de fonctionnement financés par la mairie.

Le montant de la subvention sera proposé lors d'un prochain conseil municipal.

- **PeP25:**

VOTE : non à l'unanimité

- **FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) :**

Ce fonds intervient pour aider toute personne éprouvant des difficultés à accéder à un logement décent, à s'y maintenir.

M. le Maire propose de reconduire la somme de 0.61 € / habitant.

VOTE : pour à l'unanimité

- **FAAD (Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté):**

Ce fonds soutient les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier, par un accompagnement social, et le cas échéant une aide financière.

VOTE : non à l'unanimité

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Ecole intercommunale:**

Rentrée scolaire 2015/2016 : 95 enfants ont fait leur rentrée le 1er septembre :

Petite/Moyenne section : 25 enfants,

Grande section/CP : 21 enfants,

CE1/CE2 : 26 enfants,

CM1/CM2 : 23 enfants,

Lors de la révision annuelle de la chaudière de l'école, le technicien a alerté sur la corrosion avancée du corps de chauffe.

Un chargé de mission en énergie du Conseil Départemental effectuera début octobre un diagnostic thermique, et proposera des alternatives au remplacement de la chaufferie fuel.

- **Syndicat des Eaux:**

Le compte rendu du syndicat a été préalablement diffusé aux conseillers, et n'a suscité aucune remarque.

- **Accueil Périscolaire:**

La fréquentation est en hausse depuis la rentrée scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Fait à Présentevillers, le 21 septembre 2015
Le secrétaire de Séance,
Madame Marie-José SALINIER